

« LE DIALOGUE SOCIAL ? CA COMMENCE A BIEN FAIRE ! »

Cette phrase a t-elle été prononcée ? Peut-être pas...

*Pourtant, si on en juge par l'état de délabrement des services,
un certain nombre de hauts fonctionnaires semblent l'avoir entendue
ou tout simplement rêvée...*

Que l'on se tourne vers l'administration centrale, les DREALS, les DDT(M) ou le RST, les mêmes mots d'ordre règnent : réorganisons le plus vite possible, supprimons des postes, redéployons au maximum et surtout évitons de réfléchir, cela pourrait nous ralentir. « Que voulez vous, mon bon monsieur, la dette est tellement abyssale... » Et tant pis pour le dialogue social, l'avis des agents, l'avis des CAP .. pas le temps ! Nous sommes à l'ère du TGV, pas de la diligence ! Les passéistes sont dépassés !

Le mot d'ordre, c'est la « MODERNISATION », traduite dans nos services par :

- **moins de fonctionnaires, mais mieux payés !** Depuis plusieurs années maintenant, les suppressions de postes et les surcharges de travail s'accumulent. Vous êtes mieux payé, vous ? Pas moi ... Au contraire, la dévalorisation des ISS s'aggrave d'année en année, la PSR est désindexée, la NBI s'évapore, la revalorisation du point est pitoyable ...
- **le forfait cadre obligatoire !** L'administration nous explique que les agents de catégorie A/A+ doivent désormais passer au forfait cadre. Le corps des ITPE, qui compte des ingénieurs au troisième niveau de fonction et veut les maintenir, devrait tout entier basculer au forfait cadre ! Certains chefs de service envisagent d'ailleurs de glisser cette obligation dans les fiches de postes, pour éliminer les candidatures des agents qui la refuseraient. Pourquoi ? Peut-être la réponse n'est elle pas administrativement correcte .. au SNITPECT-FO, on dit « corvéable à merci » ... dans la haute fonction publique, on dit « disponible ». Disponible pour répondre aux demandes de dossiers de la hiérarchie, le soir à 19h, pour partir à l'autre bout de la France participer à une réunion le lendemain, départ 5h retour 22h, disponible pour une réunion publique le soir jusqu'à minuit ... et pour la rémunération, voir l'axiome 1 « moins de fonctionnaires mieux payés » !
- **Nous avons besoin de spécialistes !** nous dit-on, sans bien savoir ce qu'on met derrière. C'est surtout pour laisser les postes d'encadrement -devenus rares- aux corps bien nés. C'est la dégradation et le déclassement pour nombre d'ITPE de tous niveaux, et avec une future PFR indexée sur le poste, la diminution de salaire assurée, contrairement à l'axiome 1 « moins de fonctionnaires, mieux payés »...

Le constat est édifiant, et nous nous demandons : où sont-ils ces services modernisés, avec des fonctionnaires valorisés et mieux payés ? PAS AU MEEDDM ! En tout cas, pas au sein du corps des ITPE !

Alors au SNITPECT-FO aussi, on sait dire « ça commence à bien faire ! »

Ainsi, il y a 100 jours, dès la sortie du CTPM du 15 décembre, nous entrons en action. Retour sur cette période :

NOS ACTIONS

- Des revendications communes avec la FEETS-FO : dans le cadre de l'intersyndicale, nous nous sommes mobilisés autour de sujets comme l'ARTT, le forfait cadre, le dialogue social et les réorganisations.

- Au titre du SNITPECT-FO, nous avons mené des actions de communication/manifestations diverses :

Communications :

Les lettres du SG n° 258, 259, les vœux au ministre et au CGEDD, la préservation des abeilles, l'agence nature, la croissance verte, les boycott-infos, les emplois DATE, Pince-mi pince-moi, la loi de finances rectificative, la réorientation professionnelle, solidarité Grenelle, la mesquinerie de l'administration, l'administration en vacance, en direct de la CAP n° 60 et 61, La Tribune n° 1221 ...

Manifestations :

- l'ensemble des ITPE, sous l'impulsion des décisions de la Commission Exécutive exceptionnelle du 24 février, a mené des actions ciblées pour faire connaître la plateforme revendicative nationale.

- Le 25 février, invasion de la CAP, événement historique pour le corps des ITPE

- Le 4 mars, interventions lors du passage de M Fillon en Bretagne.

- Le 15 mars, invasion du comité de direction de la région PACA.

- Le 25 mars, demande d'audience par nos 22 délégués régionaux auprès de TOUS les directeurs de DREAL.

Refus de l'atteinte aux droits syndicaux :

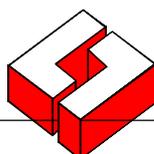
Le 16 mars, la CAP reportée de février n'a pu se dérouler normalement suite au déni de dialogue social fomenté par l'administration. Les représentants élus ont revendiqué certaines modifications du mode de gestion.

NOS RESULTATS

90 % des services en action lors du boycott, lancé après le CTPM du 15 décembre 2009, de nombreux ITPE en fer de lance, une direction ministérielle bousculée dans ses certitudes, un rendez vous le 8 février avec le directeur de cabinet débouchant sur des ouvertures de négociations.

Un rendez vous avec le directeur de cabinet que nous avons obtenu le 25 janvier, pour la défense d'un projet de statut renouvelé, revalorisé, reflétant la juste reconnaissance du positionnement des ITPE, le rayonnement de leur école, leur structuration avec l'émergence d'une large partie du corps dotée de double cursus ou de doctorats. Nous y avons défendu les corollaires indemnitaires, et de gestion.

Un courrier du directeur de cabinet, daté du 15 mars, qui réaffirme un projet ambitieux (revalorisation du premier niveau, amélioration du pyramidage, transformation de l'emploi d'IC en grade) pour les ITPE à présenter lors d'une réunion interministérielle en avril.



Un courrier de la directrice des Ressources Humaines daté du 16 mars présente les résultats de l'action du 25 février : proposition de postes plus nombreux aux lauréats de la Liste d'Aptitude et de l'examen professionnel, renouvellement des emplois d'IC pour 2010 et automaticité pour les postes de directeur de LRPC et d'adjoint à sous directeur, ouvertures de chantiers sur l'intérim, l'ISS, le forfait cadre, la note d'orientation du corps.

Une nouvelle entrevue avec le directeur de cabinet, réclamée en urgence par les membres de la CE suite à la CAP du 16 mars, s'est déroulée le 24 mars 2010. Elle a permis d'acter : une meilleure prise en compte de la charte de gestion (l'administration est tenue d'argumenter lorsqu'elle souhaite y déroger), une meilleure transparence pour les promotions sur place (publication du poste et passage en CAP) et pour les dates d'effet (présentation de la date en CAP lorsqu'elle s'écarte de plus ou moins un mois de la date CAP)

Au bilan, sur ces 100 jours, nous pouvons afficher une palette d'actions réussies, et des premiers résultats !

ET POUR LA SUITE :

Si pour vous aussi ça commence effectivement à bien faire, **nous devons poursuivre dans l'action** :

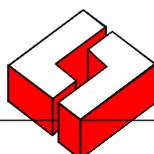
- pour que le ministère mette en oeuvre une stratégie basée sur ses domaines techniques d'opérateur, de conseil et de partenaire, stable et durable et qui soit réellement appliquée dans l'ensemble des services
- pour conserver une technicité, une expertise et une ingénierie au sein de l'Etat et au plus près du terrain au bénéfice de l'ensemble de la sphère publique pour répondre aux enjeux du développement durable - dans toutes ses composantes, environnementales, sociales et économiques - des territoires
- pour construire cette ossature technique ministérielle capable de porter ces politiques
- pour assurer la juste reconnaissance du travail et du positionnement des ITPE et des agents du ministère.

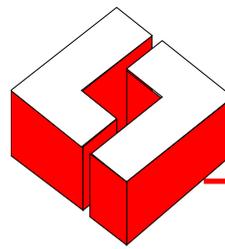
Les actions menées ont payé, les résultats sont là. Mais ils ne sont pas encore suffisants. L'administration et le cabinet du ministre n'ont avancé que sous la pression menée par chaque ITPE à chaque niveau de fonction, dans chaque service.

Pour que les engagements et les premières ouvertures pour le corps des ITPE se concrétisent nous devons continuer à maintenir la pression sans se laisser endormir.

C'EST DANS L'ACTION QUE NOUS AVONS PROGRESSÉ ET C'EST DANS L'ACTION QUE NOUS CONTINUERONS A PROGRESSER COLLECTIVEMENT !

Conformément à la décision de la commission exécutive du SNITPECT-FO, **une assemblée générale des sections se tiendra le 26 mai** afin de faire un bilan de la réunion interministérielle sur le statut promise par le cabinet, les avancées obtenues et la suite éventuelle des actions. **Tu peux dès à présent réserver cette date pour que chaque section soit représentée.**





Ils ont exigé :

- 1 – l'aboutissement de leur projet statutaire
- 2 - l'ouverture immédiate du chantier sur la note d'orientation du corps des ITPE avec calendrier et sous la présidence d' Hélène Eyssartier, Directrice des Ressources Humaines
- 3 – la non application aux ITPE du forfait cadre tel que proposé par l'administration qui nous considère comme des cadres corvéables quand ça l'intéresse et pas comme des cadres quand on parle statut et rémunérations
- 4 – la fin immédiate des baisses de coefficient d'ISS arbitraires lors du passage au 7^{ème} échelon ou lors d'un changement de coefficient géographique
- 5 - le renouvellement sans conditions de tous les emplois fonctionnels d'Ingénieur en Chef qui doivent être renouvelés cette année, comme cela avait été promis lors de l'acceptation de la première phase statutaire en 2005

6 – l'obtention immédiate des revendications suivantes :

- le maintien en l'état de la circulaire promotions ITPE avant concertation sur la rénovation de la charte de gestion de manière concertée,
- fin des discriminations sur le principalat,
- un cadrage national sur les intérimaires, leur rémunération, avec un calendrier de mise en œuvre,
- coefficient d'ISS de 1 pour tous,
- obligation d'un coefficient d'attente de 1 lors de mutations ou de promotions
- le maintien du fonctionnement actuel de remontée des candidatures pour les ITPE en DDI, lors de la promotion TA
- le choix du poste sur la liste des postes vacants pour les lauréats de la LA et de l'examen professionnel
- emploi d'IC1 automatique pour les directeurs de LRPC et pour les adjoints à sous directeur d'administration centrale

Après lecture des revendications, en réponse à la demande des ITPE, le directeur de la DREAL PACA a informé l'assemblée qu'il refusait d'appeler Madame Hélène Eyssartier en séance et qu'il jugera lui-même du moyen qu'il utilisera pour informer l'administration centrale.



**CES EXIGENCES REPRESENTENT LES LEGITIMES
REVENDEICATIONS DES ITPE ET NE SAURAIENT ETRE
GALVAUDEES PAR L'ADMINISTRATION**

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Le directeur du cabinet du ministre d'État

Paris, le **15 MARS 2010**

Référence : D10005402

Copie : - Monsieur Jean HEDOU, secrétaire général FO

Monsieur le Secrétaire général,

A la suite de notre entretien du 25 janvier dernier, j'ai évoqué avec Mme Hélène EYSSARTIER, directrice des ressources humaines, les principaux points de revendication que vous portez en matière statutaire pour le corps des ingénieurs des TPE et leurs écarts avec le dossier adressé à la DGAFP le 1^{er} juillet 2009.

Je constate que, sur le fond, il existe de nombreuses convergences comme :

- la création d'un véritable statut à trois grades par la transformation des emplois fonctionnels d'ingénieurs en chef ;
- le relèvement du dernier échelon du corps à hors échelle B ;
- la revalorisation du premier niveau de grade ;
- l'amélioration du pyramidage du corps.

Cette convergence sur les objectifs confirme que nous sommes en phase sur la place que le MEEDDM souhaite donner aux ingénieurs dans sa construction. Elle résulte également des discussions approfondies qui ont pu être menées avec votre organisation syndicale pour l'élaboration de ce dossier.

Mais je mesure aussi les écarts qui apparaissent entre les deux projets sur les modalités de mise en place d'un nouveau statut. Je relève en particulier que vous refusez toute conditionnalité pour l'accès aux échelons terminaux du troisième niveau de grade ouvrant aux hors-échelle A et B. Vous estimez aussi que les propositions de revalorisation du premier niveau de grade et du pyramidage du corps sont insuffisantes. Et surtout, vous souhaitez une accélération de ce chantier pour pouvoir obtenir des décisions favorables rapidement, dans un contexte interministériel où se discutent diverses mesures relatives à la catégorie A.

Monsieur Thierry LATGER
Secrétaire général
SNITPECT- FO
11, rue Meslay
75011 PARIS

Présent
pour
l'avenir

www.developpement-durable.gouv.fr

www.developpement-durable.gouv.fr

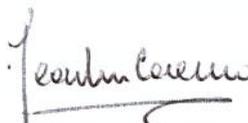
Hôtel de Roquelaure – 246, boulevard Saint-Germain – 75007 Paris – Tél : 33 (0)1 40 81 21 22

Pour ma part, je ne peux que tenir compte des évolutions issues de la volonté du Gouvernement de réduire le nombre de corps dans la fonction publique, afin de faciliter la gestion et la mobilité de ses agents, et d'adapter, sans le bouleverser, le statut des personnels de catégorie A à la nouvelle organisation de l'État, notamment en offrant un grade à accès fonctionnel (GRAF) comme débouché aux cadres supérieurs.

C'est dans cette perspective que j'ai demandé à la DRH de revoir sa proposition d'évolution statutaire pour le corps des ITPE. Je veux qu'elle soit plus ambitieuse que celle présentée en juillet dernier, en mettant en évidence les projets que vous connaissez en matière de fusion des corps d'ingénieurs et en s'attachant autant que possible à trouver une cohérence avec le GRAF, afin que je puisse porter efficacement ce dossier au niveau interministériel et jusqu'au Premier ministre.

Je souhaite donc qu'un nouveau projet puisse être prêt pour le mois d'avril, de manière à saisir le niveau interministériel au cours de ce mois, étant précisé que la direction des ressources humaines vous associera à la suite de cet important dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jean-François CARENCO



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Secrétariat général

Paris, le 16 MARS 2010

Direction des ressources humaines

Service de la gestion du personnel

Sous-direction de l'encadrement, maritime et
des contractuels.

SG/DRH/SGP/EMC

Monsieur le secrétaire général,

Par courrier du 2 Mars 2010, vous avez bien voulu faire le point sur les sujets que nous avons évoqués lors de notre entretien du 25 Février.

Si leur énumération correspond bien à notre discussion, je souhaite néanmoins apporter les précisions suivantes :

- Sur l'automaticité du renouvellement des détachements d'IC, mon engagement pour la prochaine CAP ne porte actuellement que sur les situations où il existe des emplois. Je vous ai en effet précisé qu'il ne m'apparaissait pas réaliste d'obtenir la création d'emplois d'IC dans les services du tourisme désormais rattachés au Ministère de l'Économie ;
- en ce qui concerne les postes proposés aux lauréats de l'examen professionnel et de la liste d'aptitude, je vous confirme qu'il sera proposé deux fois plus de postes que de lauréats. Cette mesure sera mise en œuvre début 2011, car le processus d'affectation de 2010 est terminé ;
- quant à la rémunération des intérim, il s'agit effectivement d'un chantier important et qui suppose dans un premier temps un état des lieux que je vais faire établir avant l'été ;
- pour la circulaire ISS, mon engagement porte essentiellement sur le réexamen des effets de lissage qui, selon vous, effacent dans certaines situations les gains dus aux changements de coefficient ou de grade. Je vous ai en revanche clairement indiqué que je ne pouvais recevoir certaines de vos demandes, comme celle qui vise à ramener tous les ingénieurs au coefficient 1.

Je veux ensuite vous confirmer que je porterai le projet d'évolution statutaire du corps en interministériel sous une forme ambitieuse, comme vient de vous l'écrire le directeur de cabinet du ministre, et que je souhaite engager rapidement une réflexion relative à la note d'orientation, pour laquelle je vous ferai des propositions de méthode avant la fin du mois de mars.

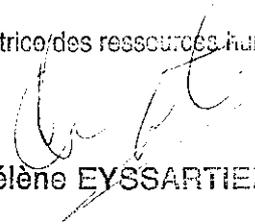
Monsieur le secrétaire général
SNITPECT-FO
11, rue Meslay
75003 Paris

Mais vous vous souvenez que je vous ai indiqué que ces travaux n'auraient de sens qu'en lien étroit avec le cahier des charges des travaux de fusion de corps, et en les articulant avec les chantiers de la DGAFP. Nous avons également évoqué l'association à ces travaux du MAAP, avec qui le MEEDDM est lié tant par des services communs que par des engagements parallèles sur l'avenir des corps d'ingénieurs.

C'est dans ce contexte que je serai, comme vous l'avez noté, très attentive à la poursuite de ces différents chantiers. Je vous proposerai d'ailleurs avant la fin du mois de mars une réunion où nous pourrions également évoquer les modalités de mise en place de l'ARTT.

Je vous prie d'agréer, monsieur le secrétaire général, l'expression de mes sentiments distingués.

La directrice/des ressources humaines



Hélène EYSSARTIER